Le mot du Maire

Déjà notre sixième année de mandat,

Dans ce dernier bulletin l'équipe municipale vous adresse ses meilleurs vœux pour 2020.

En premier lieu une excellente santé pour que l'année s'écoule sereinement .

De l'énergie pour mener tous vos projets.

Enfin du bonheur dans vos cœurs et ceux de vos proches.

L'année 2019 a été marquée par divers événements :

- la crise sociale et plusieurs mouvements de grève,

Bien sûr, même si nous n'avons pas les mêmes opinions, les mêmes convictions et les mêmes aspirations, cela ne justifie pas les manifestations de haine et de violence démesurées que l'on a trop souvent constatées.

Nous avons tous le droit de nous exprimer, nous avons le droit de tout dire, de manifester nos désaccords, mais, tout cela doit se faire dans **la concertation et le respect des autres.**

- Le bouleversement climatique montre l'urgence de s'occuper de notre planète.

Les différentes tempêtes s'enchaînent, comme nous avons pu le constater durant l'automne, et occasionnent des dégâts qui ont entrainé des désagréments à plusieurs foyers de notre village .

Faut-il attendre de subir des sinistres beaucoup plus graves pour réagir ?

2019, c'est aussi :

- le démarrage des travaux de réhabilitation de notre logement communal en 2 appartements : un T3 et un T2.
- la programmation sur 6 ans de l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.
- la mise en place d'une étude pour la protection incendie (DECI), mutualisée avec Loubieng, Laa-Mondrans, Ozenx-Montestrucq, Salles-Mongiscard et Orthez, coordonnée par Guillaume DENIS du Syndicat de Créchez.

Un budget restreint nous impose de gérer strictement notre commune pour nous permettre de répondre aux demandes formulées par l'État sans moyens supplémentaires.

Diriger un petit village, demande beaucoup de disponibilité, de patience car les mentalités et les exigences évoluent.

Assumer le fonction de maire est une sacrée expérience, émaillée de bons et mauvais moments.

C'est toujours le maire qui est responsable de tout, et on sait le lui rappeler !

Je remercie toutes les personnes qui m'ont soutenue durant ce mandat.

Sans oublier, toutes les personnes qui m'ont aidé à gérer notre commune : l'équipe du Conseil Municipal, les associations, les coordinatrices/fleuristes de notre église, les bénévoles qui ont participé aux journées citoyennes ou qui nous ont aidés pour réparer les dégâts occasionnés par les aléas climatiques, sans oublier les membres de « Los de Candaü » qui, périodiquement, procèdent au nettoyage du mobilier de « la maison pour tous ».

Un grand MERCI à Sandrine pour son travail accompli et sa patience tout au long de ce mandat.

Bonne Année !

Aline Langlès,
Maire de Lanneplaà

Informations mairie

Secrétariat

Horaires d'ouverture de la mairie :
le mardi de 8h30 à 18h
et le jeudi de 13h30 à 17h30
Téléphone : 05.59.69.26.72
Courriel : mairie@lanneplaa.fr
Site Internet : www.lanneplaa.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire, Aline LANGLÈS au 06.07.82.59.76

Si vous souhaitez recevoir par mail, des informations importantes de la mairie (avis de tempête, passage d'un enquêteur sur la commune, modification des dates de collecte des ordures,...), un imprimé est disponible au secrétariat afin de récolter vos coordonnées (mail et/ou portable).

Syndicat de Gréchez

Syndicat de GRECHEZ

Permanences du Syndicat de Gréchez :
lundi de 8h30 à 18h et vendredi de 8h30 à 17h30
Téléphone : 05.59.65.83.58
Courriel : accueil@syndicat-grechez.fr
Site Internet : Syndicat-grechez.fr

Budget Communal

Le Compte Administratif 2018 a été voté le 13 juin 2019. Voici les résultats :

Section de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	154 875,00		154 875,00
Recettes	188 381,15	139 984,18	328 365,33
Solde	33 506,15	139 984,18	173 490,33

Section d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	43 598,79	68,84	43 667,63
Recettes	24 037,71		24 037,71
Solde	- 19 561,08	- 68,84	- 19 629,92

Pour 2019, les données budgétaires du compte administratif devraient être les suivantes :

Section de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	153 710,79		153 710,79
Recettes	200 799,12	112 713,02	313 512,14
Solde	47 088,33	112 713,02	159 801,35

Section d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	217 638,26	29 933,90	247 572,16
Recettes	431 133,58		431 133,58
Solde	213 495,32	- 29 933,90	183 561,42

Réalisations 2019 :

- Réhabilitation logement communal (étude faisabilité, publication marché): 182 571,59 €
- Remplacement du lave-vaisselle de la Maison pour Tous : 534,08 €
- Remplacement du mitigeur du lavabo de la Mairie : 192,22 €

Les taux d'imposition votés pour 2019 s'élèvent à :

- 15,92 % pour la taxe d'habitation
- 11,58 % pour le foncier bâti
- 62,60 % pour le foncier non bâti

Informations communales

Réhabilitation du logement communal

Les travaux ont démarré avec plus d'un mois de retard sur le planning prévu.
Toutefois les artisans mettent tout en œuvre pour que le chantier soit terminé à la fin du 1er trimestre.
Une inauguration sera programmée. L'ensemble du projet vous sera présenté à cette occasion. Vous pourrez également visiter les logements.
Voici un aperçu des travaux effectués.

AVANT

APRES

Informations communales

Recensement militaire

Les jeunes de 16 à 25 ans doivent obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile. Pour l'année 2020, les jeunes nés entre le 01/10/2003 et le 31/12/2004 doivent se présenter à la mairie après avoir fait leur 16 ans, munis de leur livret de famille.

Raticide

Du poison contre les rats et souris est disponible à la mairie pendant les horaires d'ouverture

Entretien des cimetières

Depuis 2018 l'entretien des cimetières est réalisé par l'entreprise Becat de Bellocq.
Malgré les 3 passages effectués, le chardon est vigoureux en période pluvieuse comme l'a été l'année passée

Voirie communale

Les dégâts causés sur les chaussées par les intempéries de 2018 n'ont pas permis d'entreprendre de grands chantiers de réhabilitation de notre voirie communale. Toutefois, la réfection de la chaussée des chemins de Goeytes et de Cassiaou a pu être effectuée. Malheureusement, les aléas climatiques du dernier trimestre 2019 ne sont pas de nature à envisager avec optimisme les travaux de voirie en 2020. Actuellement, les priorités des services de la CCLO est de remettre en état les chaussées qui ont subi les plus gros dégâts.

Travaux d'élagage

Les intempéries de 2019 ont occasionné quelques dommages sur notre réseau téléphonique et certains arbres, lors des épisodes venteux, ont obstrué certaines voies de communication.

Il incombe aux propriétaires d'élaguer les arbres et arbustes qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux, ou qui menacent de toucher les réseaux aériens d'électricité et de téléphone installés sur le domaine communal : une distance minimale d'un mètre des lignes aériennes doit être respectée. Dans le cas où un incident surviendrait sur une ligne téléphonique, notamment coupure d'un câble occasionné par la chute d'une branche, les services d'Orange ne procéderont à la réparation qu'après qu'un élagage ait été effectué par le propriétaire.

Taxe d'habitation

L'exonération progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été décidée par le gouvernement. Pour les communes, cette ressource sera normalement remplacée en partie par la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue auparavant par le département, augmentée, le cas échéant, d'un coefficient correcteur.

Pour le particulier, cette exonération concerne 80 % des foyers. Si vous êtes concernés par cette mesure, et si vous êtes mensualisé pour le paiement de cette taxe, vous pouvez suspendre les prélèvements mensuels.

.

État Civil 2019

La publication des naissances, mariages et décès dans le présent bulletin ne se fait qu'après avoir obtenu l'autorisation des intéressés et/ou de leurs ayants-droits.

Naissances

19 avril : **Nell DÉLIAS** au foyer de Emmanuel DÉLIAS et Stéphanie MARTIN
14 août : **Jade POUEYTIÉ** au foyer d'Éric POUEYTIÉ et Nadia MEKKAOUI

Un peu de civisme

Divagation des animaux

La divagation d'animaux est interdite sur la Commune. Les propriétaires sont responsables de leurs animaux et se doivent de respecter le voisinage.
Il est fréquent de voir des chiens divaguer en soirée auprès des bâtiments communaux.

Rappel du code de la route

Il est recommandé de respecter le code de la route et de ne pas emprunter l'allée de Séryens à contre-sens.

Travaux de bricolage

Rappel des horaires pour effectuer tous travaux de bricolage ou de jardinage :
Jours ouvrables : 8h30 à 12h / 14h30 à 19h30
Samedi : 9h à 12h / 15h à 19h
Dimanche et jours fériés : 10h à 12h

Tarifs de location des salles

(chèques de caution de 2 000 € pour les dégâts qui pourraient être occasionnés au bâtiment ou au mobilier + 100 € pour le ménage)

Habitants de Lanneplaà	
Maison pour Tous	
Maison pour Tous seule	50 € / manifestation
Mariage (Maison pour tous & Salle Polyvalente)	200 € / manifestation
Salle Polyvalente	
Sports, autres, …	Gratuit

Personnes extérieures	
Maison pour Tous	
½ journée (sans repas)	75 €
24 h	150 € + 50 €/ ½ journée supplémentaire
Mariage (Maison pour Tous & Salle polyvalente)	400 €

Pour réserver la salle, il convient de téléphoner à la mairie.

Ces tarifs pourront être modifiés dans le courant de l'année.

Attention : la vaisselle appartient au comité des fêtes. Une location est dorénavant mise en place par cette association aux personnes extérieures à la commune

A NOTER

En tant qu'habitant de Lanneplaà, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel pour l'utilisation de la Maison pour Tous car vous en payez une partie par le biais de vos impôts locaux.

Merci de bien vouloir respecter cet avantage qui vous est offert en évitant d'en faire profiter d'autres personnes de votre entourage…

REPAS INTER-ASSOCIATIONS

Le 13 octobre 2019 a eu lieu le repas annuel inter association à la maison pour tous

Nous avons accueilli six nouvelles familles au sein de la commune :

- Michel VOELIN & Joern WAGENBACH
- Trinidad & Marie-Paule CONZALEZ
- Maïtena ARAMENDI & Carine LAJOANIO
- Michel et Françoise FLAMENT

Nous avons également souhaité la bienvenue au nouveau-né Paul LALANNE

Vie associative

CYCLO UNION LANNEPLANAIS

- 20 septembre : randonnée VTT et pédestre *(à confirmer)*

PLAISIRS DE VIVRE

- 8 mars : Repas de la femme (ouvert à toutes les dames)

AFR

- ouverture du centre aéré pendant les vacances scolaires : du 24/02 au 04/03,
- 6 décembre : Noël pour les enfants du village

LOS DE CANDAU

- le 1er jeudi de chaque mois : repas et jeux de société
- 2ème semestre :
- Conduite des séniors (ouverte au public de + de 70 ans)
- Révision du secourisme (ouverte aux personnes formées en 2016)
- Sensibilisation aux cambriolages et à la délinquance de voie publique (tout public)
- été 2020 : sensibilisation des enfants et adolescents au recyclage des emballages
- 27 septembre : concours de coinchée
- 11 novembre : cérémonie d'hommage aux héros de 14/18 (en parallèle avec la cérémonie publique)

MOSAIK

- 15 février : soirée cabaret
- 7 mars : concert pour le Lions Club pour les aidants d'Alzheimer à l'Eglise évangélique d'Orthez
- 19 avril : rencontre de chorales
- 9 mai : Rétina à Mourenx
- 5 juillet : concert à Gesté (49)

Intercommunalité

Syndicat de GRECHEZ

Dans le cadre d'une **vente**, l'acquéreur a une obligation de remettre aux normes son installation d'assainissement non-conforme dans l'année qui suit l'acquisition du bien immobilier. Une majoration sera appliquée pour les installations qui n'auront pas été réhabilitées (de 112 à 140 € de majoration).

Le service eau potable continue ses efforts de modernisation avec la programmation du renouvellement de plus de 1 km de réseau, le remplacement d'environ 200 compteurs d'abonnés pour l'année à venir et l'amélioration de la production d'eau potable.

Des interruptions momentanées de la distribution de l'eau, sans information préalables, sont possibles en cas de réparation de fuites. Nous vous présentons nos excuses pour la gêne occasionnée.

Point Relais

Un point relais a été installé à côté du container à verre, au bourg. Peuvent y êtres déposés : les vêtements, les chaussures, la maroquinerie,…